Cm
FRC
7606

REFLEXIONS

SUR

LE PROJET

DE VENDRE LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES,

SUR-TOUT

Relativement aux Provinces Belgiques.

M+W 15458
1

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO ·

RÉFLEXIONS

SUR LE PROJET

DE VENDRE LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES,

Sur-tout relativement aux Provinces Belgiques.

EST-IL à desirer que l'on vende les biens ecclésiastiques pour payer les dettes de l'Etat ?

Dans l'ordre de la Religion, la proposition paroît révolter. Quand on a voulu, en Angleterre, en Hollande, extirper la Religion Catholique, on a vendu tous les biens ecclésiastiques. Dans dix, vingt ou trente ans, lorsqu'on ne pensera plus aux sacrifices du Clergé, comment regardera-t-on les quatre-vingts ou cent millions que l'Etat devra lui payer ? On les regardera comme un impôt très-onéreux, qui ne pourra que rendre odieux & le Clergé & la Religion même. Le traitement que

l'on promettra d'abord aux Miniſtres des autels ; ſera diminué de proche en proche par les circonſtances. Des beſoins qui paroîtront plus urgens, des condeſcendances forcées, ameneront de la diminution dans les traitemens, & la diminution amenera inſenſiblement, & peut-être plutôt qu'on ne le penſe, l'entiere annihilation. Dans l'état des choſes, il étoit des curés qui avoient moins, mais ils étoient sûrs d'avoir. Ils n'avoient à craindre ni l'intempérie des ſaiſons, ni le caprice des contribuables, ni les circonſtances ; & ſi les curés doivent avoir plus, faut-il, pour le leur donner, vendre les biens eccléſiaſtiques ? N'eſt-ce pas effectivement leur donner moins, lorſqu'on veut paroître leur donner plus ?

Si les biens eccléſiaſtiques ſont vendus ; ſi ceux qui les poſſédoient ſont réduits à de ſimples penſions viageres, les Religieux que l'on appelle *Mendians* tombent d'eux-mêmes ; on ſait que ſans le ſecours des Abbayes & des Corps eccléſiaſtiques, ils ne peuvent ſe ſoutenir. Dans vingt ans, lorſque nos Eccléſiaſtiques n'exiſteront plus, nos autels ſeront donc réduits à n'avoir pour Miniſtres qu'un Curé, qu'un Vicaire, qui n'auront ni aides, ni émulation ! Et encore, pour alléger le fardeau qu'ils feront peſer ſur l'Etat, que ne fera-t-on pas pour en diminuer le nombre, ſoit en ſupprimant

ou en uniſſant des paroiſſes, ſoit par tout autre moyen ?

Le Corps Eccléſiaſtique eſt un enſemble ; tous ſoutiennent le culte extérieur : il eſt quelques Eccléſiaſtiques qui ne ſont point dans leur état ; & dans quel champ n'y a-t-il pas d'ivraie ? Mais on peut dire qu'en général, ſur-tout dans les Provinces des Pays-Bas, les mœurs des Eccléſiaſtiques ſont pures & exemplaires.

Si l'on avoit dit à nos pères : « Adoptez tel » plan, qui va expoſer vos neveux à ne voir preſ- » que plus d'autels, à n'avoir qu'un Curé, qu'un » Vicaire, & peut-être, dans la ſuite, à devoir « les chercher au loin, » qu'auroient-ils dit ? Ils auroient répondu par des larmes de ſang.

Dans l'ordre de la Politique, la propoſition ne paroît pas moins révoltante.

En vendant les biens des Eccléſiaſtiques pour payer des dettes qui ne leur ſont pas propres & particulieres, on ſemble faire une excellente affaire : on s'imagine que l'on paie ſes dettes avec le bien d'autrui. Cela eſt vrai dans le ſens que le Clergé eſt inconteſtablement propriétaire de ſes biens ; qu'il forme un corps politique ; qu'à l'inſtar

de tous les Corps politiques, des villes, des hôpitaux, des colléges, &c. il peut avoir des propriétés particulieres; que c'eſt lui qui a acquis, que c'eſt à lui qu'on a donné à des conditions, à des charges. Mais, quand on y réfléchit, nous voyons que les biens que l'on voudroit nous faire regarder comme appartenans à autrui, ſont nos biens les plus chers, & ceux qui nous fructifient davantage.

Un pere de famille a ſix enfans; trois entrent en Religion, les trois autres vivent avec aiſance; ils tiennent un état honorable; ils commercent; leur fortune profite à la ſociété; leur commerce eût manqué du nerf néceſſaire, ſi la fortune de leurs pere & mere eût dû être diviſée en ſix, au lieu de l'être en trois.

Un autre pere de famille parvient à placer un de ſes enfans dans l'Etat Eccléſiaſtique; la fortune du fils eſt une reſſource pour la ſœur, pour la mere, pour le pere. Voyez-les réunis autour de cet Eccléſiaſtique reſpectable; voyez-les vivre avec lui, de ce qu'il a obtenu par ſes talens, par ſa conduite: & dites encore que les biens eccléſiaſtiques ſont étrangers aux Laïcs!

En dépouillant les Eccléſiaſtiques, qui dé-

pouillez-vous ? Ne dépouillez-vous pas votre propre poſtérité ? n'eſt-ce pas elle qui eſt appellée à tour à en profiter ? n'eſt-ce pas elle qui ſe verra heureuſe du patrimoine de l'Egliſe ?

Admirez tel champ qui fructifie plus que le champ voiſin ; interrogez, on vous dira : « Ce » champ appartient à un Corps eccléſiaſtique qui » loue à bon compte, qui a un Fermier riche, » dont les ancêtres ſe regardent, depuis deux à » trois ſiecles, comme propriétaires, qui ferti- » liſe, qui cultive comme s'il étoit propriétaire, » & dont la fortune lui permet de faire des expé- » riences utiles à l'Agriculture. » Sont-ce les ſeuls Eccléſiaſtiques qui profitent de ces belles récoltes ? N'eſt-ce pas le Public qui recueille les fruits du ſacrifice que font les Eccléſiaſtiques ſur le fermage, qu'ils pourroient avoir en rigueur ?

Voyez cette grande ferme, cette grande exploitation ; comptez la quantité de beſtiaux qu'on y éleve : ſi ces biens étoient vendus, s'ils ſe trouvoient en la poſſeſſion d'un particulier dont l'état, la fortune ou les dépenſes le forceroient à tirer de ſon bien le plus grand parti, à diviſer ſa ferme, à preſſurer l'occupeur & la terre, auriez-vous, pourriez vous encore avoir cette même quantité de beſtiaux, cette même quantité de

denrées ? Ces denrées ne vous ſont-elles pas deſtinées ? ces beſtiaux ne ſont-ils pas pour vous ?

Dans des années de diſette, quelle reſſource ne trouve-t-on pas dans les Corps eccléſiaſtiques ? On pourroit citer dix Abbayes des Provinces de Flandres, Haynaut, Cambreſis, Artois, qui, dans des momens de diſette de bled, en ont diſtribué chez eux, & à leurs Vaſſaux, à très-bon compte, & en ont fait conduire aux marchés voiſins, qu'elles y auroient vendus à bien meilleur compte encore, ſi elles n'avoient pas craint par-là d'en éloigner les Fermiers ?

Les Corps eccléſiaſtiques arrêtent la miſere ; ils emploient nombre de bras ; tel ouvrier ſeroit ſans ouvrage, s'il ne travailloit point dans une Abbaye ; tel autre ouvrier manqueroit également de travail, s'il n'étoit pas employé par quelqu'un qui gagne ſa vie au ſervice d'une Abbaye.

Et quand, par le travail qu'elles font faire, les Abbayes n'ont pu arrêter la miſere, quelles reſſources n'y trouve-t-on point encore ! Parlez, Habitans des Provinces Belgiques ; c'eſt à vous à rendre hommage à la charité de vos Corps eccléſiaſtiques ; dites à la Nation tous les ſecours que vous avez obtenus de ces Corps ; pouviez-vous

trouver les mêmes reſſources chez les Particuliers? Les Particuliers ont fait tout ce qu'ils ont pu ; ils ont fait peut-être au-delà de ce qu'on pouvoit en eſpérer ; mais y a-t-il de comparaiſon entre ce que les Particuliers ont fait, & ce qu'ont fait les Corps Eccléſiaſtiques?

L'Etat lui-même, de quelle abondante reſſource ne lui ſont pas nos Abbayes? Sommes-nous en guerre? on y trouve des vivres, des munitions de bouche, des fourrages, des paliſſades, des bois de conſtruction ; & lorſqu'il s'eſt agi de venir au ſecours de l'état par des dons gratuits, les Corps Eccléſiaſtiques de nos Provinces ſe ſont toujours empreſſés de donner des preuves de leur patriotiſme, quoique leurs biens fuſſent abſolument ſoumis aux mêmes charges que ceux des Laïcs.

En vendant les biens eccléſiaſtiques, on détruit donc tout principe politique. On avoit une ſource d'abondance, on la tarit. Nos voiſins l'ont fait, ils l'ont fait pour effacer à jamais juſqu'au ſouvenir de la Religion Catholique ; en ont-ils retiré quelqu'avantage potilique? Le plus grand uſurpateur des biens des Monaſtères, Henri VIII, Roi d'Angleterre, n'en a pas moins fait deux fois banqueroute. Conſultez les Anglois d'aujourd'hui, & vous ſaurez que depuis cette révo-

lution, la taxe pour subvenir aux besoins des pauvres, va à peu près au quart du revenu de l'Etat.

Telles sont les réflexions que doit faire tout ami de la Religion, tout bon Citoyen, tout François. Il en est d'autres qui sont particulières à nos Provinces, & toutes d'un ordre majeur.

Il n'y a pas de Provinces où il y ait autant de biens ecclésiastiques que dans les nôtres : nous ne connoissons pas la juste différence de proportion : mais il est notoire qu'elle est du tiers, relativement à certaines Provinces ; de la moitié & des trois quarts, relativement à d'autres. D'après cela, méditez & voyez.

On propose de vendre les biens ecclésiastiques pour, entr'autres choses, pourvoir au *déficit* ANNUEL de quarante millions, que la suppression de la Gabelle va occasionner. Vous qui n'êtes pas sujets à la Gabelle, vous, qui en êtes exempts par des Traités, par des Capitulations, vous allez donc non-seulement racheter la suppression d'un droit qui vous est étranger, mais vous allez, plus qu'aucune autre Province, contribuer à son rachat.

On propose de vendre les biens ecclésiastiques

pour payer la dette de l'Etat. Cette dette, à quelle quotité la devez-vous ? Vous la devez comme toutes les autres Provinces ; vous en devez votre part, mais vous n'en devez que votre part. Cependant ſi, pour éteindre la dette publique, on vend les biens eccléſiaſtiques, vous en ſupporterez beaucoup plus, infiniment plus qu'aucune autre Province.

Et comment ces ventes ſe feront-elles ? Il n'eſt point d'aſſez riches particuliers, d'aſſez riches Seigneurs dans nos Provinces pour en faire l'acquiſition. Des Compagnies ſe formeront pour les acheter. Et où ſe formeront-elles ? Chez l'Etranger.

Que deviendrons-nous après ces ventes? L'Etranger qui aura acheté voudra tirer bon parti de ſes acquiſitions : des Compagnies de Régiſſeurs, d'Admodiateurs, des Sangſues, en un mot, vont fondre par-tout. Les Fermes ſeront diviſées & ſubdiviſées. Moins de récoltes, moins de denrées, moins de beſtiaux. Les Fermiers, les terres ſeront preſſurées. Les bois, les plantations négligées. Ces acquéreurs n'étant liés par aucun motif à nos intérêts, nous regarderont comme leur proie. Ils ne ſeront arrêtés par aucune conſidération.

Que deviendront les revenus immenſes que ces

Etrangers tireront de nos Provinces ? Ils paſſeront chez eux ; les ſueurs de nos habitans ſerviront à arroſer des champs étrangers, à entretenir le luxe étranger. Sera-ce cet Etranger qui embellira, qui améliorera nos contrées, qui y emploiera des Ouvriers ? Vous, Négocians, pouvez-vous compter que votre Commerce, preſque toujours de détail, ſera alimenté par ces Etrangers ? Vous, Artiſans & Ouvriers de toute eſpèce, ſeront-ce ces Etrangers qui exerceront vos talens, qui vous nourriront ? Vous, Pauvres à plaindre, ſera-ce cet Etranger, qui ne vous connoît pas, qui prendra part à votre ſort ? Serez-vous l'objet de ſes aumônes ? Si vous tous, vous vous plaignez, qu'aura-t-on à vous dire ? On vous dira : « Lorſque nous étions riches, vous » aviez des reſſources : lorſque les biens des » Eccléſiaſtiques étoient dans les mains de leurs » légitimes propriétaires, ils étoient indirec- » tement votre patrimoine. Aujourd'hui, ces » biens n'exiſtent plus pour nous. Ces belles » terres languiſſent, elles dépériſſent ; & le peu » qu'elles produiſent, c'eſt pour des Etrangers. » Cherchez aujourd'hui chez eux les ſecours que » jadis vous receviez des revenus que mainte- » nant ils emportent ».

Et lorſque ces Etrangers revendront, ils revendront en détail ce qu'ils auront acheté en gros ;

ils revendront à cher prix, ce qu'ils auront acheté à vil prix. Après nous avoir fait languir, après avoir porté chez eux des revenus immenſes, ils y porteront un capital quadruplé, quintuplé. Sommes-nous donc trop riches? Faut-il nous ruiner à toujours, par le remède même qu'on voudroit apporter à nos maux?

Où trouvera-t-on aſſez de numéraire pour acquérir les biens des Eccléſiaſtiques de nos Provinces? On en conçoit la difficulté. On croit y répondre, en diſant qu'on recevra pour comptant les créances des Créanciers de l'Etat.

A Dieu ne plaiſe que nous nous permettions de rechercher ſi ces créances ſont aſſez privilégiées, pour que, pour y ſatisfaire tout-à-coup, on ſacrifie, dans tout le Royaume, une claſſe entière de Citoyens, & toute la fortune, toute la reſſource de nos Provinces! Ces créanciers de l'Etat ſont, pour la plupart, des Fermiers-généraux qui l'ont ruiné, des gens qui ont prêté au plus gros intérêt, des Entrepreneurs qui ont gagné cent pour cent, aux dépens du Pauvre qu'ils ont vexé; ce ſont, pour la plupart, des gens qui, perdant même leur créance actuelle, ſe trouveroient encore avoir, des dépouilles de l'Etat, une fortune ſcandaleuſe. De pareils créanciers

meritent-ils donc qu'on les mette à la place du Clergé, & le Clergé à leur place ?

Mais, ſuppoſons tous créanciers à plaindre, tous créanciers légitimes, qui ſont-ils, pour la plupart ? Ce ſont des GÉNEVOIS, des GÉNOIS, des HOLLANDOIS. Ce ſeront donc ces Génevois, ces Génois, ces Hollandois, qui ſeront admis à donner pour comptant leurs créances, & qui, par l'énormité de leur dû, auront, en quelque manière, le choix des biens.

Sur quels biens tombera le choix des Hollandois ? Sur des biens de nos Provinces, plus voiſines de la Hollande, & avec leſquelles ils aimeront d'avoir des relations. Ce ſera donc en Hollande que paſſeront les principaux, les plus beaux revenus de nos Provinces ! Ce ſera en Hollande que vous devrez recourir, vous, Négocians de nos Provinces, pour faire fleurir votre commerce. Ce ſera en Hollande que vous devrez aller, vous, Artiſans, Ouvriers, pour avoir du travail. Ce ſera en Hollande que vous devrez faire entendre vos plaintes, vous, Pauvres, pour être ſecourus.

Allons plus loin. Ces HOLLANDOIS, qui auront des biens immenſes dans nos Provinces, diviſeront leurs Fermes. Des Villages, des

Bourgs, des Villes toutes entières leur appartiendront. Que ne pourront-ils pas dans le cas d'une révolution ?

Il s'offre un moyen bien plus ſimple. Que, conformément aux vœux de nos Provinces, conſignés dans nos Cahiers, on les charge d'une quotité de la dette publique. Que le Clergé de nos Provinces prenne à lui une forte partie de cette quotité de la dette publique. Qu'on l'autoriſe à faire des emprunts, à ſe défaire de ſes biens les moins fructueux. La dette ſe paiera. Nous conſerverons les Miniſtres de notre Religion. L'Etat conſervera ſes reſſources. Nos Provinces ne ſeront point ruinées.